

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES HUMAINES DU 28 AVRIL 2021

(Séance en visioconférence sur l'application « Teams »)

Membres présents (connectés) :

ENSEIGNANTS : Mmes et MM. : BONFAIT Olivier, BOQUET Yves, BROCHARD Renaud, BUGAISKA Aurélia, DEJOUX Virginie, ESPOSITO Arianna, GAIMARD Maryse, JEGOU Anne, KOSSMANN Perrine, LEFEBVRE Sabine, LELEU Arnaud, THIBAUT Jean-Pierre, VIGREUX Jean, ZARA Vasco.

USAGERS : Mmes et MM. : ABOUSSOUFIAN Alexandre, BOUCHOUX Corentin, BOURDEJEAU Océane, DOS SANTOS Apolline, GENTAZ-BOURCHANIN Alinoe, MARTIN Pierrick, PACAUT Séverine, PRIVÉ Clara, RIPERT Sean.

PERSONNELS BIATSS : Mmes et M. : FINOT Sébastien, ROY Dominique, VANESSE-URBAIN Claire.

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES : Mmes : MAGNIEZ Sophie, THIERRY Anne.

Membres absents excusés et représentés :

Mmes et MM. : DEVISE Anthony, GAVOU Juliette, STEIN Christian, VERNIER Juliette.

Invités :

Mme et MM. : SALVADORI Philippe (Président du conseil), EL-HANBALI Youssef, PRAT-BÉLIARD Edwige.

Le doyen ouvre la séance en visioconférence à 17 heures 35 et remercie les présents.

Il explique que le conseil devait impérativement se réunir pour accueillir les étudiants nouvellement élus et procéder à l'élection de l'assesseur étudiant. De façon encore plus urgente, nous devons également prévoir le contenu des fiches du DOM (Dialogue Objectifs Moyens) à rendre demain.

Le doyen rappelle que le DOM est un moment important de l'année universitaire, où les représentants de notre UFR (*doyen, responsable administratif, directeurs des laboratoires associés*) rencontrent les vice-présidents, afin de discuter du budget prévisionnel et des demandes de postes pour l'année universitaire suivante.

Depuis quelques années, dès avril, nous devons remplir un certain nombre de dossiers afin de justifier nos demandes. La situation et les enjeux de ce dispositif seront développés dans le point 7 de l'ordre du jour. Le processus se poursuivra en juin par une rencontre avec les VP, la présidence rendra sa décision définitive le 12 juillet.

Le doyen informe d'une légère modification à l'ordre du jour par l'ajout suivant : **8- Questions diverses : vote du calendrier universitaire 2021-2022** puis propose d'aborder le premier point.

(Le calendrier universitaire 2021-2022 a été adressé par message électronique aux membres du conseil, ce document a également été annexé aux fichiers attachés à l'équipe Teams "Conseil UFR"),

1- Approbation du procès-verbal du conseil de l'UFR Sciences Humaines du 4 février 2021

En raison des nombreux points abordés le 4 février 2021, notamment des échanges relatifs aux Masters MEEF, le doyen admet que le compte rendu est particulièrement long, mais soucieux de préserver une retranscription fidèle et qualitative des discussions, il n'a pu faire plus bref.

Yves BOCQUET souhaite préciser qu'il partira "en retraite", cf. *paragraphe 6 - page 6* : « ... Yves BOQUET signale qu'il sera concerné dans deux à trois ans pour le département de géographie, puisqu'il partira **en retraite** et que ... »

Le procès-verbal du conseil de l'UFR Sciences Humaines du 4 février 2021 est mis au vote, Sophie MAGNIEZ (absente excusée au dernier conseil) s'abstient et les usagers récemment élus ne prennent pas part au vote.

Le procès-verbal du conseil de l'UFR Sciences Humaines du 4 février 2021 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

2- Situation sanitaire et examens

Le doyen présente la situation :

Les cours se terminent et les examens commenceront le 3 mai 2021 selon le calendrier fixé.

Les modes d'évaluation (passage en distanciel, transformation de contrôle terminal en contrôle continu, ...) **doivent être validés le 6 mai prochain par la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU)** et notre UFR doit préalablement transmettre un tableau de synthèse de ces examens.

Comme l'an passé, un paradoxe persiste parce que la CFVU se prononcera sur un calendrier déjà en application, puisqu'à la date du 6 mai 2021 les examens auront commencé. L'absurdité d'un tel formalisme constatée, le doyen n'en souligne pas moins l'absence de problèmes majeurs par rapport à ceux du premier semestre dans certaines disciplines (langues, informatique...). Le doyen remercie tous ceux qui ont participé à cette lente élaboration, responsables d'années, directeurs des départements ou représentants des étudiants. Il rapporte avoir eu connaissance d'un cas problématique individuel en deuxième année de psychologie et espère que ce dossier évoluera convenablement.

Dans le contexte de crise sanitaire durable, le doyen, fidèle à sa philosophie, reste partisan d'un travail d'enseignement et d'examens à distance. Cette organisation lui semble raisonnable tout en permettant des aménagements dans certaines situations particulières (faibles effectifs, conditions sanitaires préservées, ...).

Cependant, le doyen comprend que des problèmes de fiabilité puissent compromettre la qualité des travaux rendus en distanciel, c'est pourquoi il juge important d'adapter les modes d'évaluation en tenant compte de ce risque. En s'appuyant sur les statistiques des examens de licence 1 de l'année dernière, organisés pendant le premier confinement, il a constaté que le taux de réussite n'était pas fatalement supérieur à celui des examens passés en période normale. Si, en psychologie ou en histoire, les résultats étaient vraiment meilleurs, en histoire de l'art et archéologie le taux de réussite reste quasiment identique à ceux des années précédentes.

Le doyen pense donc possible de maîtriser ce problème dans notre UFR où nous privilégions les présentations argumentées plutôt que les QCM (questionnaires à choix multiples).

Enfin, les prochains examens seront organisés en distanciel et le doyen, dans un souci d'équité, souhaite que ceux prévus dans le cadre du rattrapage le soient également. Ces éléments seront discutés prochainement avec les directeurs des départements et les responsables pédagogiques.

Le doyen pense que notre composante peut être fière d'avoir franchi les obstacles de cette année dans un esprit de responsabilité collective en considérant comme prioritaires les exigences de santé publique, tout en préservant la qualité des formations et des diplômes.

Le doyen expose les conditions de la prochaine rentrée : Madame la Ministre la souhaite essentiellement en présentiel et ses directives seront répercutées par le Président de notre université.

Le doyen, qui espère une telle perspective, suggère cependant par prudence d'envisager de nouveau le pire. C'est pourquoi il souhaite que notre UFR, dès réception des directives gouvernementales, prévoit le maintien d'un ou de plusieurs plans de secours et organise parallèlement le travail à distance.

Le doyen informe avoir déjà contacté Monsieur Renaud AUBERT, responsable du Pôle Logistique, pour s'adapter à la situation sanitaire de septembre prochain.

Clara PRIVÉ dresse un constat positif de la situation actuelle et du ressenti général par rapport au travail à distance.

Elle explique que la plupart des étudiants sont maintenant rassurés, qu'ils ne craignent plus les bugs informatiques et que pour des raisons de fiabilité, ils choisissent majoritairement de déposer leurs travaux sur la plateforme "Plubel", plutôt que de les transmettre via la boîte de dépôt. Finalement, enseignants comme étudiants se sont adaptés à l'utilisation des outils informatiques, bien que ce fût laborieux au départ par manque de moyens. Aujourd'hui la crainte de la tricherie, surtout présente chez les étudiants de troisième année, s'est estompée. Les étudiants sont beaucoup plus à l'aise pour travailler chez eux, l'ambiance de travail globale est nettement meilleure et la solidarité s'est encore développée. Certains organisent des échanges de cours, d'autres ont eu la possibilité d'intégrer des groupes (impossible en début de semestre sans connexion informatique). Clara PRIVÉ, en relation avec les élus des départements, salue l'organisation de notre UFR qui s'est montrée salvatrice pour beaucoup, puisque les étudiants représentés ont pu faire entendre leurs demandes.

En ce qui concerne la prochaine rentrée, Clara PRIVÉ informe qu'elle partage l'avis du doyen sur la promesse illusoire d'une reprise totalement en présentiel et remarque que l'organisation en demi-jauge n'est finalement pas si négative. En effet, certains étudiants ayant développé des pathologies comportementales (phobies sociales, ...) sont maintenant sous traitement et redoutent la fin du travail à distance. Clara PRIVÉ explique travailler avec l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) qui souhaite également un retour progressif au travail en présentiel, afin de préserver les étudiants en difficultés sociales.

Le doyen remercie Clara PRIVÉ pour son intervention et souligne que les enseignants se sont montrés très touchés par le comportement des étudiants, qui ont su s'organiser dans une réaction immédiate de solidarité et quelle que soit leur affiliation. Certains étudiants ont spontanément proposé d'assurer la prise de note et la circulation des cours. Le doyen note cependant que de nombreux collègues, de manière légitime, ne tenaient pas à mettre leurs cours en ligne par crainte du plagiat et des problèmes liés à la propriété intellectuelle. De plus, il existe toujours le risque de voir le contenu des enseignements retranscrit de manière erronée.

Jean VIGREUX remercie les étudiants pour leur adaptabilité et leur assiduité dans cette situation si particulière. Il rapporte que les "rendez-vous" sur l'application « Teams » se sont très bien passés. Pour que tous puissent participer, les méthodes pédagogiques ont dû être adaptées en mettant en place des cours inversés, système existant depuis de nombreuses années dans l'enseignement secondaire.

Malgré ces aménagements, Jean VIGREUX reconnaît que les échanges en présentiel manquent et il espère qu'à la rentrée il sera possible d'envisager une diminution du travail à distance.

Concernant les examens, Jean VIGREUX a interrogé le département d'histoire au sujet de l'anonymat des copies. Seule Sabine LEFEBVRE lui a répondu, c'est pourquoi il souhaite reformuler sa demande auprès du conseil de notre UFR. Jean VIGREUX s'étonne de l'absence d'un système d'anonymat des copies au sein de l'université et déplore que depuis un an, début de la crise sanitaire et mise en place des examens à distance, rien n'ait été prévu à ce sujet.

Le doyen reconnaît ne pas s'être interrogé suffisamment à ce sujet, dans l'urgence de la situation. Il comprend que certains puissent souhaiter un système d'évaluation anonyme des copies, cependant il ne pense pas que les modalités adoptées cette année aient lésé les étudiants ; il faudra cependant, si par malheur la situation d'examen à distance perdurait, reprendre la réflexion au niveau de l'université entière (CFVU ?).

Sabine LEFEBVRE revient sur le sujet de l'anonymat des copies et sur la réponse qu'elle avait apportée à Jean VIGREUX : les étudiants d'épigraphie avaient bien été informés de l'impossibilité, compte tenu de la situation et du système, de rendre les copies anonymes. Pour la plupart d'entre eux, cela n'avait pas semblé problématique.

Concernant l'organisation qui sera mise en place à la prochaine rentrée, Sabine LEFEBVRE préférerait éviter l'hybridation dans des salles insuffisamment équipées, afin d'éviter un "jonglage" entre son ordinateur, un "Powerpoint", des étudiants en présentiel, d'autres en distanciel, etc. Si aucune amélioration n'était envisagée au niveau matériel, elle privilégierait donc, soit le présentiel total, soit un travail d'enseignement complètement à distance. Elle explique avoir utilisé cette dernière option via « Teams » depuis le début de la crise en enregistrant tous ses cours. Ce qui pour elle présente plusieurs avantages, notamment une certaine souplesse d'aménagement dans les plannings futurs, comme par exemple de pouvoir accepter ponctuellement et exceptionnellement des missions à l'étranger (Espagne, Italie) en préservant la continuité pédagogique.

En s'appuyant sur le témoignage de Maryse GAIMARD, d'abord peu enthousiaste pour l'enseignement hybride et qui finalement dans des salles bien équipées a trouvé cette solution tout à fait soutenable, le doyen remarque que l'hybridation peut bien fonctionner.

Maryse GAIMARD explique qu'elle a en effet organisé des cours en hybridation pour de petits groupes et que ces séances comprenaient surtout des enseignements techniques, avec de nombreuses formules mathématiques d'analyse démographique, ce qui nécessitait donc une présentation sur tableau.

Dans une salle équipée d'une caméra dirigée vers le tableau, d'un micro général qui ne l'obligeait pas à rester devant son ordinateur, elle pouvait s'adresser directement aux étudiants, eux-mêmes autorisés à intervenir. Certains vacataires ont également utilisé cette méthode pour des groupes d'une trentaine d'étudiants dont la moitié se trouvait à distance. Maryse GAIMARD considère que ce travail en petits groupes s'est bien passé et que le bilan s'avère plutôt positif.

Pierrick MARTIN, représentant étudiant, précise que malgré l'organisation de cette réunion en visioconférence il est ravi de sa première participation. Il revient sur trois points évoqués précédemment en soulignant d'abord, qu'effectivement la solidarité entre étudiants s'est bien développée, ensuite que l'utilisation de certains outils numériques universitaires, comme "Plubel" a parfois posé problème et donne l'exemple d'une étudiante ayant déposé deux documents sur la plateforme, alors que le Professeur n'en a réceptionné qu'un seul. À son avis, il serait plus sûr d'utiliser "Filesender", surtout pour l'envoi des copies, comme le font déjà l'université et le rectorat à l'occasion des élections, parce que "Filesender" est un outil numérique nettement plus sécurisé que "Plubel". Sur ce sujet et sur les propos de Sabine LEFEBVRE concernant l'enregistrement audio des cours sur Teams, Pierrick MARTIN remarque qu'en musicologie, cette fonctionnalité n'a pas vraiment été utilisée par les enseignants, pourtant elle aurait été particulièrement utile aux étudiants salariés. Il demande s'il s'agit d'une décision motivée des enseignants de ce département. Enfin, Pierrick MARTIN signale que certains enseignants de musicologie n'organisent pas leurs cours en visioconférence, ce qui pose également problème car même si les cours sont bien déposés sur la plateforme "Plubel", il s'agit d'enseignements techniques. Par conséquent, la plupart des étudiants se retrouvent perdus ou comme en première année, ils décrochent complètement.

Pierrick MARTIN souhaite que cette problématique soit évoquée au sein du département de musicologie.

Le doyen remercie Pierrick MARTIN pour son intervention qui soulève la question de la diversité des pratiques et des outils à disposition et renvoie à la liberté pédagogique des enseignants. Il pense impossible une homogénéisation complète dans ce domaine, que ne souhaite d'ailleurs pas imposer la direction de l'université. La liberté pédagogique est inscrite au cœur du système. En revanche, le doyen croit que la solution, c'est-à-dire une certaine cohérence des pratiques pédagogiques, pourrait être trouvée au sein même des départements par la discussion entre équipes pédagogiques et étudiants.

Olivier BONFAIT, concernant les enseignements en hybridation et s'appuyant sur de récents incidents techniques, redoute que des problèmes matériels inévitables empêchent le bon déroulement des cours.

Vasco ZARA, sur l'intervention de Pierrick MARTIN concernant l'enregistrement des cours, rapporte avoir enregistré l'ensemble de ses cours au premier semestre et explique qu'au sein du département de musicologie, les enseignants titulaires, selon une décision collégiale, n'ont pas enregistré et planifié d'horaires et de cours à distance. Il précise qu'effectivement les enregistrements permettent aux étudiants d'accéder au suivi à la carte, mais au détriment des interactions fondamentales de la vie universitaire.

Le doyen remercie Vasco ZARA pour ces précisions et souligne qu'assurément le temps de cours devrait rester un temps d'interactions.

3- Recrutement du contrat PAST

Le doyen rappelle que le département d'histoire de l'art et archéologie devait renouveler son contrat PAST. Il s'agit de recruter un professeur associé, c'est-à-dire un professionnel sous contrat d'association à hauteur d'un demi-service d'enseignement. Les enseignants associés sont sélectionnés en fonction des compétences professionnelles qu'ils mettront au service de nos étudiants. Ce recrutement peut être l'occasion de resserrer des liens avec l'institution qui les emploie. Le processus de recrutement avait commencé à l'automne dernier, mais en raison du signalement d'un vice de procédure par la candidate non retenue, notre conseil avait pensé plus sage de l'interrompre. En effet, certains éléments concernant la publicité du concours n'étaient pas conformes. En accord avec la direction de l'université, le conseil d'UFR a proposé de reprendre le processus de recrutement depuis le début.

Aujourd'hui trois candidats sont classés par le conseil du département d'histoire de l'art et archéologie :

- 1- Monsieur Julien COSNUAU ;**
- 2- Madame Nadia BERTINI CREN ;**
- 3- Monsieur Mickaël PIERSON.**

L'avis du conseil sur ce classement sera transmis au conseil d'administration de l'université pour validation.